



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétaire Général
Service d'Incendie et de Secours
Service des ressources humaines**

Mata-Utu, le 22 NOV 2022

Arrêté n° - 2022 - 456

Portant publication de l'admission du concours interne de chef de centre de secours du Service d'Incendie et de Secours de Wallis et Futuna

Le président du conseil d'administration

- Vu** la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna, le statut de Territoire d'outre-mer ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna ;
- Vu** l'arrêté N° 2020-1487 du 23 décembre 2020, portant organisation de l'établissement public dénommé service d'incendie et de secours de Wallis et Futuna ;
- Vu** l'arrêté N° 2021-347 du 21 janvier 2021, portant création, organisation et fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers de Wallis et Futuna ;
- Vu** l'arrêté N° 610-2022 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels de la fonction publique territoriale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-423 du 29 avril 2021, portant nomination du commandant Serge GOMBERT, directeur du Service d'incendie et de Secours de Wallis et Futuna.
- Vu** l'arrêté n°2022-645 en date du 29 août 2022, portant organisation du concours interne de chef de centre de secours du Service d'Incendie et de Secours de Wallis et Futuna ;
- Sur** proposition du directeur de l'Établissement Public Service d'Incendie et de Secours de Wallis et Futuna

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La personne dont le nom suit est déclaré admise au concours interne pour le recrutement de chef de centre de secours du Service d'Incendie et de Secours de Wallis et Futuna :

- × **Monsieur Thierry Kaikilekofe**

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du Territoire des îles Wallis et Futuna et communiqué partout où besoin sera.

Le préfet,
Président du Conseil d'administration
de l'EP SIS, par délégation le Secrétaire Général

Marc Coutel



COPIES A :

AFFICHAGE 1
SIS 1
JOWF 1